



**FICHE INDIVIDUELLE
DE SITUATION ET DE REVENDICATION**

NOM et PRENOM _____

Adresse _____ Tél. : _____

Discipline _____

Dernier établissement d'exercice : _____ Date fin contrat : _____

Contractuel CDD Contractuel CDI Vacataire M.A.

Fonction Enseignement Fonction Education

Fonction Surveillance Fonction Orientation

SITUATION PERSONNELLE

Niveau diplôme : _____ Ancienneté de service E.N. _____

Age : _____ Situation de famille : _____

DEMANDE DE POSTE

Discipline : _____ Zone géographique : _____

Remarques particulières sur les conditions de réemploi successives/de rémunération/de formation professionnelle...



URSEN CGT (Union Régionale des Syndicats de l'Éducation Nationale)
Rue Geoffroy Saint Hilaire 59042 LILLE CEDEX – Tél. 03.20.52.27.91

Adresse au Rectorat de Lille

Pour le droit au réemploi, à la formation et à une rémunération valorisante

Des centaines de non-titulaires sont recrutés dans l'Éducation nationale dans des conditions de plus en plus précaires et sans perspectives réelles d'intégration dans la Fonction Publique dans un contexte de suppression massive des emplois et de diminution sensible des postes offerts aux concours.

La Cgt milite sans ambiguïté pour l'arrêt du recrutement des personnels précaires, pour la titularisation et la formation des personnels déjà recrutés. Conformément au Statut général, ce sont des fonctionnaires qui doivent occuper les emplois civils permanents de l'État.

La Cgt revendique :

- Un **recensement** précis de ces personnels enseignants et non enseignants, qu'ils soient en poste ou privé occasionnellement d'emploi,
- Une **gestion cohérente, claire et uniforme** des modalités de recrutement, de nomination, de rémunération et d'évaluation, de congés...
- La réunion d'un **groupe de travail académique** avec les organisations syndicales permettant d'améliorer les conditions d'emploi, de formation, de rémunération...

Plus précisément :

- le **réemploi à la rentrée 2009.**
- **La non interruption du contrat de travail et la prise en compte de toutes les quotités de service pour permettre à titre transitoire l'accès au C.D.I.,**
- Le **non recours à des vacances,**
- Le réemploi des non titulaires venant d'une autre académie avec leurs avantages acquis (Ancienneté, indice de traitement, type de contrat...),
- le réemploi en formation initiale dans les Eple, des agents précaires issus des autres établissements de formation professionnelle publique, dans les mêmes conditions.
- Une affectation, en rapport avec les qualifications, qui n'éclate pas le service sur plusieurs établissements et n'entraîne pas de longs parcours de déplacement, sauf si l'intéressé le demande,
- **La continuité de la rémunération,** en attente d'affectation. En cas d'interruption du contrat de travail la délivrance immédiate des attestations permettant l'indemnisation chômage.
- En cas de retard, la réparation **des dommages subis** (agios),
- La **juste indemnisation des frais** découlant des affectations sur services partagés et/ou éloignés, les mêmes primes et indemnités que les titulaires,
- **La revalorisation indiciaire régulière des contractuels sur la base de l'ancienneté acquise** et la prise en compte de leur qualification pour fixer l'indice de départ. Ce qui suppose le respect du décret du 12/03/07 quant au réexamen périodique des rémunérations.
- **Le droit à la formation et à la qualification pour tous :** les non titulaires doivent pouvoir accéder aux plans et congés de formation quel que soit leur contrat (cela inclut donc aussi les personnels de Greta, Mgi et Ufa).
- Une décharge de temps du service et des conditions de travail décentes **pour préparer au mieux les concours,**
- Un **tuteur** lui-même déchargé et formé pour accompagner ces personnels,
- Le remboursement de tous les **frais** résultant de l'accès à cette formation,
- L'information concernant l'accès au dispositif de **validation des Acquis de l'expérience,** sa gratuité,
- Un vrai fonctionnement paritaire des **commissions consultatives** en vue de défendre, sans exception, les droits individuels et collectifs de ces personnels.



URSEN CGT (Union Régionale des Syndicats de l'Éducation Nationale)
Rue Geoffroy Saint Hilaire 59042 LILLE CEDEX – Tél. 03.20.52.27.91

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 MAI 2009

Des centaines de non-titulaires sont recrutés dans l'Éducation nationale dans des conditions de plus en plus précaires et sans perspectives réelles d'intégration dans la Fonction Publique dans un contexte de suppression massive des emplois et de diminution sensible des postes offerts aux concours.

Dans le cadre de l'action CGT Fonction Publique qui appelle les agents titulaires et non titulaires à se mobiliser massivement pour la résorption de la PRECARITE et pour l'ouverture de réelles négociations avançant sur des perspectives de titularisation massive,

L'union régionale avec ses syndicats de l'Éducation nationale du Nord et du Pas de Calais, appelle les personnels à un **RASSEMBLEMENT au Rectorat de Lille LE MERCREDI 3 JUIN A PARTIR DE 15 H 30**. Une audience a été demandée au Recteur pour accueillir une délégation porteuse des revendicatives individuelles et collectives des personnels précaires.

La cgt entend obtenir (à titre transitoire) dans l'académie :

- Le réemploi des agents non titulaires et la non interruption en cours d'année de leur contrat,
- La continuité des rémunérations et leur valorisation régulière,
- Le droit à la formation professionnelle et qualifiante pour tous,
- Un fonctionnement des commissions consultatives paritaires permettant la défense de tous les droits individuels et collectifs des non titulaires comme peuvent le prétendre les agents titulaires.



URSEN-CGT

Rue Geoffroy St Hilaire 59042 Lille cedex

tel : 03.20.52.27.91 fax : 03.20.52.76.92 e-mail : ursen.lille@wanadoo.fr

TOUS ENSEMBLE CONTRE LA PRECARITE !

Le premier de nos droits est le **DROIT A L'EMPLOI** ! C'est un droit constitutionnel dont chacun doit bénéficier : un emploi stable, qualifiant, bien rémunéré.

Bien loin de satisfaire ce droit, le Ministère de la Fonction publique s'investit dans des discussions avec les organisations syndicales pour « améliorer la gestion des emplois précaires dans la Fonction Publique » !

De nombreux collègues se retrouvent au chômage et sont obligés d'accepter des vacances pour vivre et continuer à exercer le métier qu'ils aiment ; avec les suppressions massives d'emplois dans la Fonction Publique, on peut craindre aussi le licenciement de non titulaires en Cdi.

Nous nous opposons fermement à la politique régressive de suppressions d'emplois et à la diminution des postes de fonctionnaires au profit de la précarisation de l'emploi.

La Cgt revendique :

- **P'ouverture de réelles négociations pour**
 - **résorber l'emploi précaire** : arrêter immédiatement le recours abusif à l'emploi contractuel,
 - construire un **plan de titularisation** massive permettant l'intégration des non-titulaires dans le corps des fonctionnaires,
 - développer **l'accès à des formations professionnelles** et qualifiantes pour tous dans la perspective de remplir en qualité les missions de service public et de passer les concours dans les meilleures conditions,
 - mettre **fin aux suppressions d'emplois** et créer les postes dont ont besoin les jeunes et les personnels pour étudier et travailler mieux.

- **en phase de transition :**
 - le **réemploi** de tous les non titulaires à la rentrée 2009 et la garantie d'un service continu pour accéder a minima à un CDI,
 - le non recours à des vacances,
 - la continuité de la **rémunération**,
 - la revalorisation indiciaire régulière des contractuels,
 - l'accès sans discrimination aux plan et **congé formation** de tous les non titulaires quel que soit leur contrat,
 - un vrai **fonctionnement paritaire** des Commissions Consultatives nouvellement créées en vue de défendre, sans exception, les droits individuels et collectifs de ces personnels.

Dans le cadre de l'action de la CGT FONCTION PUBLIQUE qui appelle les agents titulaires et non titulaires à se mobiliser massivement sur ces revendications les 26 mai et 13 juin,

L'Ursen Cgt avec ses syndicats du Nord et du Pas de Calais invite les personnels à

Un RASSEMBLEMENT Au Rectorat de Lille Le Mercredi 3 juin 2009 A partir de 15 h 30

Une audience est demandée au Recteur pour accueillir les revendications individuelles et collectives des personnels concernés.